

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-06-10-009
Séance du 10 juin 2021

Date de convocation : 4 juin 2021

Date d'affichage de la convocation : 4 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210610.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Bertrand GUILLET, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVERO, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Carine MOUSTAUD (procuration à Romain DAUBIÉ), Irène TOST (procuration à Romain DAUBIÉ), Nathalie MONDY (procuration à Jean-Claude PERRON)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoirs : 3

Objet : Modification du règlement du service périscolaire et extrascolaire : tarification des stages estivaux

Rapporteur : Karine GARNIER

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des mini-camps sous tente en direction des enfants âgés de 6 à 11 ans sont habituellement organisés par la commune chaque été. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les ALSH avec hébergement sont suspendus au jour de la rédaction de la présente note et ce jusqu'à nouvel ordre.

Afin de permettre aux enfants de bénéficier tout de même d'activités variées de qualité, il a été décidé de proposer aux parents, à titre exceptionnel, des stages sans nuitées en lieu et place des mini-camps avec nuitées.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil municipal, comme chaque année avant le début de la saison estivale, de valider les modifications du règlement intérieur du service périscolaire et extra-scolaire afin d'instaurer les tarifs des activités estivales.

Il est précisé que ces tarifs sont réévalués chaque année en tenant compte des charges inhérentes à la typologie de l'activité, du coût du matériel pédagogique, des charges de personnel ainsi que des frais alimentaires, pharmaceutiques, des transports...

Monsieur le Maire précise que les autres tarifs délibérés ne sont pas modifiés.

Ceci étant exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du service périscolaire et extra-scolaires ci-annexé ;
- **FIXE** les tarifs forfaitaires suivants établis en fonction du quotient familial (QF) :

- **Stage pêche sur une semaine (du lundi au vendredi inclus) *** :

	QF 1 0 à 385	QF 2 386 à 630	QF 3 631 à 735	QF 4 736 à 940	QF 5 >940
1 enfant	34,00 €	69,20 €	85,60 €	100,80 €	118,00 €

- **Stage poney sur une semaine (du lundi au vendredi inclus) *** :

	QF 1 0 à 385	QF 2 386 à 630	QF 3 631 à 735	QF 4 736 à 940	QF 5 >940
1 enfant	53,50 €	98,50 €	127,00 €	149,00 €	170,50 €

- **Stage football sur une semaine (du lundi au vendredi inclus) ***

	QF 1 0 à 385	QF 2 386 à 630	QF 3 631 à 735	QF 4 736 à 940	QF 5 >940
1 enfant	42,50 €	50,00 €	65,00 €	105,00 €	112,50 €

(*) : la semaine peut être réduite en cas de jour férié ; le tarif forfaitaire fixé restera le même.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20210610-2021-06-10-009-DE
Date de télétransmission : 17/06/2021
Date de réception préfecture : 17/06/2021

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire
Romain DAUBIÉ